



Attestation

Étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol relatif à leurs émissions de polluants volatils

Pour le produit :

STIX A300 MULTI FLOOR

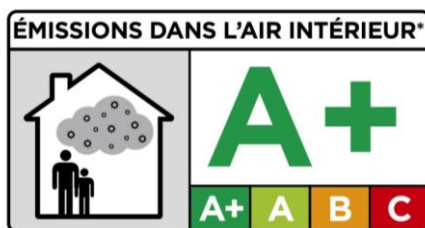
Délivré par : BOSTIK SA – France

Date d'émission du certificat : 23/04/2020

Les émissions ont été évaluées selon les exigences de la réglementation française relative à l'étiquetage des produits de construction ou de revêtement de mur ou de sol et des peintures et vernis sur leurs émissions de polluants volatils (Décret n° 2011-321 du 23 mars 2011 & Arrêté du 19 avril 2011).

Les caractéristiques d'émission en substances volatiles du produit ci-dessus, une fois mis en œuvre, sont résumées comme suit :

Produit à très faible émission de COV.
TCOV inférieure à 1000 µg/m³ à 28 jours.
Conforme à la classe :



Dr. Laurent NERY
EMEA R&D Manager